



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation
25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérald, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL X-Demat

N° de délibération : 20260331_20

Vu les statuts de la société SPL-Xdemat,

Vu la convention de prestations intégrées en date du 19 juillet 2012.

Par **délibération en date du 09 mai 2012**, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xfluco...

Compte tenu des élections et de l'évolution de la réglementation et des outils de dématérialisation, la société SPL-Xdemat demande à chaque actionnaire :

De désigner, à la suite des élections municipales, un élu comme délégué de la Collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société. Ce représentant sera également le représentant de la Collectivité au sein de l'Assemblée spéciale.

Aussi, vu l'exposé ci-dessus, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée **à l'unanimité** des membres présents, décide :

- De DESIGNER la personne suivante comme **délégué de la Collectivité au sein de l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat : M Virgil HENNEQUIN ;**
- DE DIRE que cette personne sera également le représentant de la Collectivité à l'Assemblée Spéciale.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
33	0	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire


Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.07 12:27:15 +0200
Ref:10770836-16240565-1-D
Signature numérique
le Maire